

Rapporteur : Madame Catherine MONIÉ

AVIS SUR LE PROJET DE DÉNOMINATION DE 5 VOIRIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE DANS L'ENCEINTE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INTERCOMMUNALE DES PETITS CARREAUX

Le présent rapport a pour objet de rendre un avis sur le projet de SEGRO, gestionnaire de la zone d'activités économiques intercommunale des « Petits Carreaux », de donner des noms de femmes illustres à 5 voies internes à la zone, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des copropriétaires.

Parallèlement à la démarche qu'elle a engagée pour féminiser les voiries et autres espaces publics, la Ville a donc mené un travail partenarial, afin que toutes les zones d'activités économiques qui composent son territoire puissent s'inscrire dans cette démarche globale.

C'est ainsi que l'entreprise SEGRO, gestionnaire de la zone d'activités économiques intercommunale des « Petits Carreaux » a, elle aussi, répondu favorablement à la sollicitation de la Municipalité, et va soumettre aux copropriétaires de cette zone, lors de leur prochaine assemblée générale prévue en mai 2023, de féminiser 5 voies internes du port, en choisissant dans une liste de noms de 13 femmes illustres : Jacqueline AURIOL (pilote d'essais) ; Hélène BOUCHER (aviatrice) ; Charlotte PERRIAND (architecte, designer et photographe) ; Katherine JOHSON (physicienne, mathématicienne et ingénieure spatiale) ; Rachel CARSON (biologiste marine) ; Sophie GERMAIN (mathématicienne, physicienne et philosophe) ; Zaha HADID (architecte urbaniste) ; Dr Alice HAMILTON (médecin du travail) ; Suzanne VALADON (artiste-peintre post-impressionniste) ; Nina SIMONE (pianiste-compositrice chanteuse) ; Audrey HEPBURN (actrice) ; Jane AUSTEN (femme de lettres) ; ou encore Helen KELLER (conférencière et militante politique).

Lorsque ce choix sera acté, il sera proposé au Conseil Municipal d'en prendre formellement acte le moment venu.

Mais d'ores et déjà il est rappelé que la Ville est l'un de ces copropriétaires et qu'elle aura donc elle-aussi à se prononcer au cours de cette assemblée générale, par la voix de son délégué (Monsieur le maire ou son représentant).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal, à ce stade, de rendre un avis favorable à ce projet.

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code civil ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

VU la jurisprudence du Conseil d'Etat (*notamment l'arrêt n°259806 du 27 juillet 2005*) ;

VU le projet du LD1 27 février 2023 de l'entreprise SEGRO, gestionnaire de la zone d'activités économiques intercommunale des « Petits Carreaux », de proposer à la prochaine l'assemblée générale des copropriétaires de re-dénommer cinq voies internes à la zone de noms de femmes illustres ;

ADOPTE

Article unique : Il est rendu un avis favorable au projet de féminiser cinq voies internes à la zone d'activités économiques intercommunale des « Petits Carreaux ».